

PREFET du TARN

Direction départementale de la cohésion sociale et de la de la protection des populations

Albi, le

71 3 SEP. 2017

Le préfet

Affaire suivie par Jean-Marc BARTOLO Isabelle TESSIER

tél : 05 81 27 53 00/05 81 27 53 42

mél: jean-marc.bartolo@tarn.gouv.fr ddcspp@tarn.gouv.fr Le prefe

à

Regule:
18 SD. 2017
Asso des Maires
du Tarn

Monsieur le président de l'association des maires du Tarn

<u>Objet</u>: Lettre de félicitations du ministère des sports. Référ.: Instruction n°88.112 JS du 22 avril 1988.

L'instruction ministérielle de référence a créé la *Lettre de félicitations* avec citation au bulletin officiel pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et, depuis 2013, à l'engagement associatif.

La lettre de félicitations se veut un complément de la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Cette médaille est en effet destinée à distinguer les sportifs, les dirigeants chevronnés ainsi que les nombreux bénévoles qui se dévouent en faveur de la jeunesse et de la vie associative dans toutes ses composantes.

Toutefois, l'attribution de la Médaille est réservée aux plus méritants d'entre eux, pouvant justifier d'un certain nombre d'années d'engagement selon le grade (bronze : six ans minimum; argent : dix ans minimum dont quatre ans dans l'échelon bronze; or : 15 ans minimum, dont cinq dans l'échelon argent). Par suite, le contingent annuel de médaillés attribué par décret à chaque département est limité.

Or, l'attribution de la lettre de félicitations ne nécessitant aucune condition d'ancienneté, permet de récompenser un public plus large et plus jeune.

A cet égard, madame la ministre des sports, particulièrement attachée à ce que nos jeunes concitoyens soient soutenus et encouragés, a souhaité que ce témoignage de reconnaissance permette d'honorer des jeunes accomplissant un acte citoyen, comme celui de porter secours à un tiers, et également mettre en avant des jeunes s'investissant bénévolement de manière significative pour une cause d'intérêt général, dans quelque domaine que ce soit.

Je vous demande de bien vouloir relayer cette information auprès des maires afin qu'ils me fassent parvenir toute candidature qui leur semblera digne d'intérêt au regard des éléments d'information évoqués ci-dessus.

En terme de procédure, après instruction des dossiers dans mes services (DDCSPP), je prendrai une décision d'attribution de la lettre de félicitations aux personnes les plus méritantes. Un diplôme sera établi pour chaque récipiendaire. Ce document devra être adressé aux intéressés par l'intermédiaire du maire de sa commune de résidence. A titre exceptionnel, pour la promotion 2017, la lettre de félicitations sera décernée lors de la cérémonie de remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif qui se tiendra en préfecture à une date encore à déterminer.

Mes services, dont les coordonnées sont mentionnées en en-tête, se tiennent à votre disposition ainsi qu'à celle des maires, pour fournir tout renseignement complémentaire.

Le préfet,

Their cordiale helt -

lean-Michel MOUGARD